



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 01 février 2024 à 18h00

Délibération n° 04/fevr/2024**Modification du tableau des effectifs**

L'an 2024, le 01 février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE pouvoir à Olivier CAPELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE

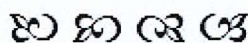
Absents : Evelyne CANOVAS, Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 3

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 décembre 2023 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque commune sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 24) :

- **de modifier** le tableau des emplois comme suit :

CONCERNANT LES EFFECTIFS DU PORT DE PLAISANCE

Filière administrative

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (avancement de grade)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : d'adjoint administratif :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- **La création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

FILIERE TECHNIQUE

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet. (avancement de grade)

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- **La création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

CONCERNANT LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Filière administrative

- **La suppression** d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet à compter du 5 février 2024.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché hors classe :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

- **La suppression** d'un emploi d'attaché à temps complet. (avancement de grade)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

- **La création** de deux emplois d'attaché principal à temps complet.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché principal :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

- **La création** d'un emploi de rédacteur à temps complet.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs

Grade : rédacteur

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet. (avancement de grade)

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : adjoint administratif

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

- **La création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **La suppression** de 3 emplois d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet. (avancements de grade)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 1

- **La création** de 3 emplois d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 14

Filière technique

- **La suppression** de quatre emplois d'adjoint technique à temps complet. (avancements de grade)

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 21

- nouvel effectif : 17

- **La création** de quatre emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 15

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet. (avancements de grade)

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 10

- **La création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- La suppression de six emplois d'agent de maîtrise à temps complet (avancements de grade)

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : agent de maîtrise :

- ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 6

- La création de six emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agents de maitrise,

Grade : agent de maitrise principal :

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 14

- La suppression d'un emploi de chef de service de police municipale à temps complet. (avancement de grade)

Filière : Sécurité

Cadre d'emploi : Chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale.

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- La création d'un emploi de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet.

Filière : Sécurité

Cadre d'emploi : Chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

- La suppression d'un emploi de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet. (avancement de grade)

Filière : Sécurité

Cadre d'emploi : Chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe.

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

- La création d'un emploi de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet.

Filière : Sécurité

Cadre d'emploi : Chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

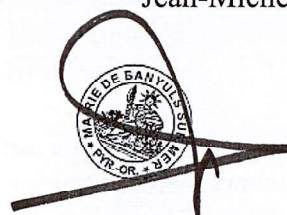
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.